

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 40 (1969)
Heft: 11

Vorwort: Problèmes horlogers
Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PD4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XL^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 11 Novembre 1969

SOMMAIRE

Problèmes horlogers — L'industrie horlogère suisse et la concentration — Le Statut légal de l'industrie horlogère — La recherche horlogère dans les industries de base — La commercialisation du produit horloger — L'amnistie fiscale : un succès ? — Chronique économique

Problèmes horlogers

Le présent numéro des « Intérêts du Jura » est entièrement consacré à des problèmes horlogers. Il contient cinq articles que nous sommes en mesure de publier grâce à l'obligeance de la Chambre suisse de l'horlogerie et de la « Revue suisse de l'horlogerie » à La Chaux-de-Fonds. Notre revue se devait de traiter de manière assez approfondie quelques-uns des problèmes d'un secteur important de l'économie jurassienne.

Malgré le morcellement de la production, relève notamment le professeur F. Schaller, l'horlogerie est un « malade qui se porte très bien ». Toutefois, en raison de la concurrence internationale qui « se manifeste moins sur les prix que sur la recherche, l'innovation, la publicité, la conquête des marchés et leur domination », la grande entreprise a beaucoup plus de chances de parvenir à s'imposer sur les marchés mondiaux. Aussi, selon M. Schaller, s'agit-il de développer ou de créer quatre ou cinq grandes firmes à vocation réellement mondiale dans le sillage desquelles s'écoulera la production des entreprises petites et moyennes. Un second article traite du Statut légal de l'horlogerie, expliquant pourquoi il a été mis sur pied et se justifie encore à l'heure actuelle. Pour sa part, M. Renfer, directeur général de l'Asuag, insiste sur l'importance de la recherche dans les industries horlogères de base. M. Bellmann, directeur du Centre international de l'industrie horlogère suisse, se livre à de pertinentes remarques sur la commercialisation du produit horloger ; l'avenir, écrit-il notamment, est à la « commercialisation intégrée », fondée sur un développement de toutes les fonctions « verticales » dans les deux sens, de la fabrication à la consommation et de l'étude du marché à la conception du produit. Dernier article, celui de M. Karl Obrecht, président de l'Asuag, consacré à la concurrence étrangère. L'industrie horlogère suisse écoule les 97 % de sa production à l'étranger. Nos fabricants luttent tout à la fois entre eux et contre les industries japonaise, soviétique, américaine, etc. Si l'indispensable restructuration intervient dans l'industrie horlogère suisse, celle-ci peut toutefois envisager l'avenir avec optimisme.

ADIJ